

## Extrait d'acte de naissance

### Dation

Définition de glossaire

Mis à jour le 09 septembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Une dation en paiement est le fait pour le débiteur de se libérer de tout ou partie de sa dette en cédant un bien lui appartenant. La dation permet à certains contribuables de payer leurs impôts en donnant notamment des ½uvres d'arts ou objets de collection.



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)